

Introduction

LE TRAVAIL DU COMMUN DANS LES HABITATS

« Quels sont les nouveaux supports auxquels les individus entraînés dans le maelström du changement pourraient s'accrocher pour habiter aussi en eux-mêmes et accéder à la propriété de soi ? »

Robert Castel et Claudine Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, 2001, p. 205-206.

« Habiter autrement... pourquoi pas ? » Sous couvert d'une question, cette formule écrite sur la plaquette de présentation de l'association Habitat Participatif Ouest de 2017 relève d'une invitation à « habiter autrement » en s'engageant dans un projet d'habitat participatif. La présente recherche sociologique interroge la manière d'« habiter autrement » que l'association prête aux habitats participatifs¹.

La thèse proposée dans cet ouvrage est la suivante : « habiter autrement » à la manière d'un habitat participatif renvoie à un travail délibéré de mise en commun de l'habitat, et ce travail du commun constitue des supports qui permettent de travailler l'appropriation habitante. Ces supports sont de divers types : ce sont des capacités individuelles des habitants, mais aussi des dispositifs ancrés dans les habitats, d'ordre matériel (agencements des espaces, aménagements, etc.), organisationnels et communicationnels (modes de régulations, espaces communs de communication) et symboliques (mises en récit des projets habitants). C'est pour mieux s'approprier l'habitat que les habitants travaillent à leur mise en commun, cela non seulement pour habiter « autrement » mais aussi pour habiter « plus ». Cet objectif visé ne s'accompagne pas d'une garantie de résultat : il s'agit d'un

1. Ce texte est une version abrégée et retravaillée de la thèse de sociologie *Faire de l'habitat un espace commun. Le travail d'appropriation habitante dans les habitats participatifs*, soutenue le 13 octobre 2020 à l'université Bretagne Occidentale, à Brest, sous la direction de Françoise Le Borgne-Uguen (professeure de sociologie, Labers UR3149) et Nicole Roux (maître de conférences, Labers UR3149). Autres membres du jury : Yankel Fijalkow (professeur de sociologie et d'urbanisme, Lavue UMR72218), Stéphanie Vermeersch (directrice de recherche de sociologie, Lavue UMR72218) et Pascal Nicolas-Le Strat (professeur en sciences de l'éducation, Experice EA3971). La thèse complète est téléchargeable sur le site [www.theses.fr].

travail, qui nécessite de mobiliser et de constituer des supports capacitants, et qui met à l'épreuve les habitants et leurs projets. C'est ce travail habitant qui est l'objet de ce livre, avec ses efforts, ses questions, ses problèmes, ses incertitudes, ses conflits, ses joies et ses amères désillusions, en un mot ses réalités concrètes vécues par les habitants dans le cadre de leur activité habitante.

L'enquête s'appuie sur l'étude de 16 habitats participatifs de l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie) bâtis entre les années 1970 et les années 2010, qui abritent 185 adultes et 86 enfants au moment de l'enquête. Elle s'appuie sur des entretiens collectifs effectués de 2015 à 2018 auprès des groupes d'habitants, complétés par des observations *in situ* à l'occasion de ces entretiens collectifs, des entretiens individuels (10 entretiens pour 12 personnes), des participations observantes à des événements organisés par les réseaux de l'habitat participatif (12 participations à l'échelle locale, régionale ou nationale), la coorganisation du programme de recherche-action E²=HP² mené de 2013 à 2015 sur les dimensions économiques et écologiques des habitats participatifs en Bretagne², et la participation observante en tant qu'habitant de l'un de ces 16 habitats.

L'un des 16 habitats du corpus prend une place à part, puisque j'y habite. L'habitat participatif *Ékoumène*, construit à Brest en 2015, constitue ainsi un « terrain témoin » au sens qu'en donne l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan, c'est-à-dire « un lieu de recherche intensif [qui peut] ensuite servir de base de référence pour des enquêtes plus extensives » (Olivier de Sardan, 2008, p. 89). Cette enquête démarre ainsi de ma propre expérience de construction collective d'un habitat, dans laquelle j'ai reconnu, au-delà de l'intérêt pour notre expérience singulière, un terreau fertile pour poser des questionnements sociologiques sur la constitution de notre société, en particulier sur les manières d'habiter et de s'engager.

Cette position dans laquelle le chercheur est lui-même engagé dans le corpus qu'il analyse ne manque pas de soulever de nombreux débats méthodologiques et épistémologiques. Sans vouloir développer particulièrement cette discussion ici, je préciserai que je ne cautionne pas le discours selon lequel il faudrait nécessairement éprouver personnellement une situation de l'intérieur pour pouvoir la comprendre, pas plus que je ne cautionne l'idée qu'il serait impossible d'effectuer un travail de distanciation si l'on est soi-même engagé dans les situations observées. Ces deux types de discours nient de fait l'intérêt et la possibilité même du travail d'enquête, qui relève d'un travail conjoint d'engagement et de distanciation (Elias, 1993), ce qui n'est pas à confondre avec une position préalable en rapport à l'objet, qu'elle soit engagée ou distante. Cela dit, ma position d'habitant joue évidemment dans les façons que j'ai eues de mener cette enquête. En particulier, ma position d'habitant explique sans doute pourquoi je me suis ainsi centré sur

2. Voir la présentation du programme E²=HP² et de ses ateliers en annexe.

les manières de travailler l'habitat dans les habitats participatifs, alors que la très grande majorité des écrits à propos de l'habitat participatif se focalise plutôt sur le thème plus institutionnel (et tout aussi situé) des rapports entre l'habitat participatif et la politique publique. Cette position explique aussi sans doute pourquoi je donne autant d'importance à la restitution de paroles et des observations de situations habitantes sous formes de récits et de discussions, tant la dimension subjective me paraît centrale dans la compréhension de l'expérience habitante.

DES HABITATS PARTICIPATIFS : UNE DÉFINITION

La définition de l'habitat participatif fait l'objet de nombreux débats que n'a pas réellement dépassés l'officialisation institutionnelle de la démarche par le vote de l'article 47 de la loi Alur « relative aux sociétés d'habitat participatif » en 2014³. De manière significative, aucun groupe du corpus n'utilise l'appellation « habitat participatif » pour se présenter, même s'ils s'y reconnaissent : chacun des groupes dénomme son habitat par son nom propre ou par des expressions singulières (« habitat groupé », « écozac », « immeuble collectif », etc.). Sans vouloir insister sur les tenants et aboutissants de ce débat, il convient de préciser que le terme « habitat groupé participatif » aurait été plus juste quand on s'intéresse aux habitats eux-mêmes, comme c'est le cas dans la présente recherche. Ces trois termes se montrent en effet de bons appuis pour définir la démarche.

Ce sont tout d'abord des « habitats ». Cela suppose des bâtiments physiques, mais aussi des habitants et leur activité habitante. L'expression se limite ici à l'expérience réalisée autour d'ensembles immobiliers, généralement un immeuble ou des maisons regroupées en une copropriété ou une société (SCI, SCCC, etc.) : ce ne sont pas des quartiers (éco-quartiers, etc.) ni des territoires (zone à défendre, etc.).

Ce sont ensuite des habitats « groupés ». L'adjectif n'est pas à comprendre ici au sens de l'urbanisme qui distingue l'habitat « groupé » de l'habitat « dispersé » en termes de proximité géographique à l'échelle d'un territoire, mais de trois manières. Premièrement, il s'agit de regroupements physiques de bâtiments : les espaces communs prennent une place importante dans les architectures, « de 10 à 25 % des bâtiments » selon le Mouvement pour un habitat groupé autogéré des années 1970 et 1980 (MHGA, 1983, p. 8)⁴, proportion que confirment des

3. Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR (pour un Accès au logement et un urbanisme rénové) ou loi Duflot, JORF n° 0072, 26 mars 2014, p. 5809.

4. Le Mouvement pour un habitat groupé autogéré (MHGA) est un regroupement d'architectes et d'habitants constitué en 1997 autour du projet de développer un réseau d'habitat groupé en France. Le réseau s'éteint progressivement au cours des années 1980, mais renaît en 2008 sous le nom d'Éco-habitat groupé, quand ce qui s'appelait auparavant l'« habitat groupé » revient sur le devant de la scène sous le nom d'« habitat participatif ».

accompagnateurs de projets dans les années 2010 (E²=HP², atelier 5)⁵. Cela ne concerne pas seulement des espaces de distribution mais aussi et surtout des espaces communs volontairement conçus pour se retrouver entre voisins. Deuxièmement, il s'agit du regroupement de l'expérience habitante, c'est-à-dire de l'expérience vécue par les habitants dans le cadre de leur habitat : tout projet d'habitat participatif vise à disposer les habitants à partager de l'expérience au-delà des simples relations de bon voisinage. Troisièmement, enfin, le regroupement est celui des habitants eux-mêmes qui forment un groupe avec ses propres dynamiques et subjectivités collectives. L'ensemble constitue le cadre d'une expérience singulière, d'une mise en lien, d'une mise en récit, et d'une mise en projet. Ce cadre est celui d'une identité commune et autovalorisée : les habitants choisissent et clament le nom de leur habitat.

Ce sont aussi des habitats « participatifs ». Ce qualificatif renvoie à l'attente de participations actives des habitants à leur habitat compris en tant que projet, cela dans trois dimensions. Premièrement, les habitants prennent une part plus ou moins importante (« information », « consultation », « concertation », « co-production », selon la typologie devenue courante à propos des dispositifs participatifs [Blondiaux, 2008]) à divers stades du projet immobilier (conception, projet architectural, construction, etc.), cela auprès des aménageurs, promoteurs, architectes et autres professionnels de l'habitat, au lieu de n'intervenir qu'au moment de la livraison du bien. Deuxièmement, il est attendu de tout habitant qu'il prenne part aux responsabilités collectives, à des réunions et à des événements collectifs, et, de manière plus générale, au cadre convivial, solidaire et créatif de l'activité habitante. Troisièmement, il est attendu que les habitants participent à l'activité de la cité en tant que citoyens soucieux du bien commun. Ces trois points se retrouvent dans la définition que donne la loi de 2014 :

« L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. En partenariat avec les différents acteurs agissant en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé et dans le respect des politiques menées aux niveaux national et local, l'habitat participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants » (article L 200-1 du code de la construction et de l'habitation issu de l'article 47 de la loi Alur, 2014).

5. Les références aux ateliers E²=HP² renvoient au corpus en annexe.

Le double qualificatif, « groupé » et « participatif », n'a rien de redondant. Un habitat peut être groupé sans être participatif : c'est le cas de certaines résidences fermées. Un habitat peut être participatif sans être groupé : c'est le cas de plus en plus de produits immobiliers que proposent des institutions et des promoteurs immobiliers. Cependant, par souci de cohérence avec la majorité des réflexions universitaires, institutionnelles et associatives, le terme retenu pour cette recherche est celui d'« habitat participatif ».

« Vivre ensemble, chacun chez soi » : ce slogan est sans doute celui qui condense le mieux ce par quoi les habitats participatifs se reconnaissent dans des démarches qui visent à se « réapproprier [l']habitat » par sa mise en commun. La formule se comprend aussi bien dans sa visée normative que dans les tensions pragmatiques qu'elle suppose. Il s'agit d'un côté de « vivre ensemble » : un travail spécifique s'effectue dans le rapport qu'entretient chacun des ménages pour vivre et « faire commun » avec son voisinage, ce dernier pouvant concerner, selon les situations, les voisins immédiats ou bien, de manière plus large, la cité. D'un autre côté, il s'agit de se sentir « chacun chez soi ». En effet, l'habitat participatif n'est pas un habitat partagé comme l'est par exemple une colocation : chaque ménage y dispose de son propre logement.

Une définition synthétique peut être proposée à partir des données précédentes : l'habitat participatif ne se définit pas par un ensemble de critères architecturaux (des espaces physiques communs, etc.) ou statutaires (par exemple des coopératives d'habitants, etc.) mais comme un projet de mise en commun de l'habitat. La notion de « projet » est à comprendre au sens fort du terme, et non au seul sens d'une projection pour plus tard (Boutinet, 2012) : la démarche est volontariste et même proactive ; faire de l'habitat un « projet » signifie adosser l'habitat à un horizon normatif explicite, qui engage les participants à des formes d'évaluation et de critique, avec la possibilité du jugement en termes d'échec, et qui oblige à une action soutenue et continue. Ce projet renvoie au travail de mise en « commun » de l'habitat : cette notion n'est pas à comprendre en termes de parties communes existantes de fait (des couloirs, des halls d'entrée, etc.), mais bien d'un travail de régulation de l'activité par les acteurs collectivement auto-organisés (ici des habitants) dans l'optique de gérer un bien commun (ici l'habitat) de manière collective et durable. La présente recherche sociologique questionne le travail conjoint de l'habiter et du commun dans ces projets, en termes d'horizons normatifs et de leurs mises à l'épreuve dans des contextes situés.

FAIRE DE L'HABITAT UN COMMUN : UNE DÉFINITION

L'un des concepts majeurs de cette enquête est celui de « commun », qu'il convient dès lors de présenter succinctement. Parler des communs peut renvoyer au droit moyenâgeux (les communaux, forme de droit de propriété divisée entre les seigneurs et les communautés), voire au droit romain (les choses publiques,

qui se définissent par l'absence de propriétaires), mais c'est depuis les travaux d'Elinor Ostrom (2010 [1990]) et en particulier depuis sa réception du prix Nobel d'économie pour ses travaux en 2009 que cette notion s'est imposée dans sa forme moderne sur les scènes militantes, institutionnelles, médiatiques et de recherche. Elinor Ostrom définit les communs par trois éléments : premièrement des ressources dont l'accès est mis en partage, deuxièmement des communautés qui gèrent autant qu'elles utilisent ces ressources, et troisièmement des règles de gouvernance qui permettent que l'accessibilité des ressources perdure dans le temps. D'autres auteurs, parmi lesquels Pierre Dardot et Christian Laval (2014), Michael Hardt et Antonio Negri (2012) et Pascal Nicolas-Le Strat (2016), montrent que ces trois éléments ne suffisent pas en tant que tels, car il s'agit encore de les travailler, les mobiliser, les activer, les réinstituer sans cesse. Ces auteurs invitent à ne pas confondre les « biens communs » et le « commun » (au singulier), c'est-à-dire le principe d'action, qui du reste renvoie au principe de l'autogestion collective. Une forme de controverse s'installe bientôt entre ces postures théoriques, dont la synthèse s'impose pourtant : en effet, s'il est pertinent de souligner que le commun relève d'une « praxis institutive » (Dardot et Laval, 2014) et non d'un ensemble inerte de dispositions, il n'en demeure pas moins que ce travail s'appuie sur des supports, et que ceux-ci renvoient précisément à ceux qu'Elinor Ostrom avait énumérés. Ainsi, dans le cas des habitats participatifs, faire de l'habitat un commun signifie partager des ressources dont l'accès est mis en partage (des biens matériels, à savoir des bâtiments et de l'équipement, et des biens immatériels, à commencer par la convivialité et la richesse de l'expérience habitante), constituer un groupe d'habitants en capacité de s'automobiliser pour gérer ces biens partagés (ce qui justement manque très généralement dans des quartiers ou des immeubles ordinaires), et instituer des règles pour en partager durablement la gestion collective.

Les théoriciens des communs s'accordent à s'inscrire en faux contre la thèse de « la tragédie des biens communs » (Hardin, 2018 [1968]), selon laquelle des biens mis en commun seraient inévitablement voués à la dégradation (Garret Hardin prend l'exemple d'un pâturage surexploité par les bêtes), et qu'il s'agit dès lors soit d'en privatiser la gestion soit de la confier aux puissances publiques. Précisons que, dans le cas de l'habitat, le propos de Garret Hardin fait remarquablement écho aux parties communes, objets s'il en est de dissensions et de problèmes entre voisins (Lefeuve, 2006). Cela rejoint également ce que montre l'histoire sociologique du logement en Occident qui relève d'un processus séculaire de réduction des communs au profit de leur division privative ou de leur gestion publique, à l'image des séparations progressives des chambres, des toilettes et autres laveries (Segaud, 2007). En plus du processus de réduction des communs s'ajoute le principe de leur neutralisation : il devient convenu que les parties communes se limitent à leur fonction de seuil entre les espaces privés et publics, ce qui exclut de les rendre confortables et habités ; ainsi, un hall

d'escalier d'immeuble par exemple est-il au mieux propre et sans âme, et squatté au pire, c'est-à-dire illégalement approprié (Haumont et Morel, 2005). Dans ces conditions, les parties communes paraissent ne pas constituer les supports les plus indiqués pour mener le travail d'appropriation de l'habitat. Mais ces remarques rejoignent la critique que fait Elinor Ostrom à propos de la prétendue « tragédie des communs » : cette tragédie n'est est une que tant qu'il s'agit de biens non gérés. Or, tout le propos d'Elinor Ostrom est justement de montrer que des ressources peuvent être très bien gérées de manière commune, et qu'il s'agit là parfois (elle en étudie les conditions) d'un mode de gestion plus efficace (les autres auteurs cités ci-dessus ajoutent : et plus indiqué politiquement) que les modes de gestion privée ou publique. Faire de l'habitat un commun correspond à cette idée : à l'opposé de la tendance à la réduction et à la neutralisation des communs qui caractérisent l'habitat occidental contemporain ordinaire, les habitats participatifs relèvent du pari selon lequel la mise en commun délibérée de l'habitat constitue un ensemble de supports qui permettent de mieux s'approprier l'habitat.

UN OBJET MINORITAIRE SYMPTOMATIQUE DE TENDANCES DE FOND

L'habitat participatif est un objet quantitativement très minoritaire mais porteur d'enjeux sociaux fondamentaux.

La Coordin'action nationale des associations de l'habitat participatif (CNAHP, renommée Habitat Participatif France⁶ en 2018) recense quelques dizaines d'habitats réalisés et quelques centaines de projets à divers stades de réalisation en France en 2017⁷, ce qui paraît dérisoire par rapport aux 35,4 millions de logements sur ce territoire en 2016 selon l'Insee. Pour autant, ce type d'habitat dispose d'une grande audience médiatique, militante, institutionnelle et universitaire, en particulier suite à la promulgation du chapitre 47 de la loi Alur en 2014. Les rencontres nationales organisées par Habitat Participatif France réunissent plusieurs milliers de participants chaque année depuis 2010, parmi lesquels un réseau associatif, institutionnel et professionnel de plus en plus structuré et spécialisé, et un public de plus en plus nombreux (D'Orazio, 2017). Les projets eux-mêmes se multiplient sur tout le territoire français⁸.

6. Selon son site Internet, « La Coordin'action est une union de 14 associations françaises qui a pour objectif d'animer le mouvement de l'Habitat Participatif en France, de rendre visible la diversité des projets et de favoriser le développement de l'Habitat Participatif sur l'ensemble du territoire français. Via ses associations membres, la Coordin'action est en lien avec plus de 150 projets ou réalisations d'habitats participatifs », [www.habitatparticipatif.eu/la-coordination/], consulté en avril 2018.

7. Page « cartographie de l'habitat participatif/Carte complète », site Internet de la Coordin'action nationale des associations de l'habitat participatif, [www.habitatparticipatif-france.fr/?HPFCartographie], consultée en janvier 2019.

8. *Ibid.*

De manière plus centrale encore, cette manière de faire de l'habitat un projet de mise en commun recoupe des tendances qui dépassent très largement les seuls habitats participatifs. Le principe du « vivre ensemble, chacun chez soi » se retrouve dans « les évolutions des lieux de la vie privée » que définit Monique Eleb qui analyse la teneur des « concours d'idées sur l'évolution du logement ces dernières années » :

« les habitants semblent tous être perçus comme naviguant, dans la vie quotidienne, entre la nécessité de préserver leur autonomie sans renoncer au plaisir et au besoin de vivre en groupe. Proposer un dispositif spatial qui permette à la fois la retraite, l'indépendance et la rencontre, la vie familiale et sociale, a toujours été au centre de la réflexion sur l'architecture domestique. Tous les grands architectes, spécialistes de l'architecture domestique, ont savamment traité ce désir paradoxal de pouvoir être seul tout en étant entouré, dans un espace privé qui est aussi public, "ensemble mais séparément", comme l'a écrit l'un des lauréats de ces concours » (Eleb, 1998, p. 72-73).

Au côté et au-delà du seul « vivre ensemble » entre voisins immédiats, d'autres auteurs observent une tendance à l'ouverture de l'activité habitante à celle de la cité, à travers la

« diffusion [actuelle] d'une variété d'initiatives d'habitat animées par une volonté d'habiter différemment et peut-être même de vivre autrement. Celles-ci se fédèrent autour de projets, d'associations, de regroupements de personnes affirmant des revendications fondées notamment sur une volonté de recréer du lien social, un mode de vie spécifique, une conscience écologique, une participation à son cadre de vie, voire de s'inscrire plus activement dans la vie de la cité... » (Costes, 2015, p. 11).

Ces initiatives, précise l'auteure, sont à relier avec « l'importance de la dimension sociétale de l'habiter avec ce qu'il peut nous livrer comme indices sur la relation des humains à leurs lieux de vie "communs" » (*ibid.*). L'habitat participatif figure en effet parmi les premiers exemples que citent les auteures du Dictionnaire des biens communs quand elles cherchent à mobiliser le concept des communs pour « penser le changement social sur la base d'un réinvestissement du collectif, des communautés, du partage et de l'usage » (Cornu, Orsi et Rochfeld, 2017, p. vii). Enfin, ces formes « alternatives pour habiter » sont l'occasion de travailler des « formes alternatives à la propriété », du moins dans une conception exclusive et absolue, ce qui permet la suggestion de « quelques idées prospectives sur les évolutions sociales à venir » (Denèfle, 2016, p. 213).

Aussi, les habitats participatifs concrétisent des mises à l'épreuve singulières de ce qui paraît relever de tendances sociales de fond. L'intérêt de l'étude de ces expériences dépasse alors de très loin le petit nombre de réalisations qui se reconnaissent explicitement de l'habitat participatif. Il renvoie à un essai de

penser les bases d'une « politique de l'habiter » (Fijalkow, 2017) dans le sens du travail de mise en commun de l'habitat.

UNE ÉTUDE INSCRITE DANS UN ÉTAT DE L'ART SUR L'HABITAT PARTICIPATIF

Cette recherche se veut une contribution à la sociologie de l'habitat, à la sociologie politique et à la sociologie des communs, et se reconnaît essentiellement dans l'école théorique de la sociologie pragmatique dite aussi sociologie des épreuves (Nachi, 2006). Par ailleurs, cette recherche s'inscrit dans un état de l'art sur les habitats participatifs. La liste des références ici citées ne se veut pas exhaustive : elle se limite aux sources mobilisées dans le cadre de la présente enquête.

La structuration des réseaux associatifs, professionnels et institutionnels de l'habitat participatif, et les rapports qu'entretiennent ces différents types d'acteurs dans le travail de coconstruction de projets d'habitats, ainsi que leurs contextes politiques et sociaux de réalisation, constituent les angles les plus fréquemment étudiés de l'habitat participatif (Debarre et Steinmetz, 2010 ; D'Orazio, 2012 et 2017 ; Carriou et D'Orazio, 2015 ; Bresson, 2016 ; Magnier, 2018 ; Hammouche, 2020). En particulier, Camille Devaux a consacré sa thèse et plusieurs articles pour rendre compte du processus d'institutionnalisation des réseaux structurés autour de la démarche de l'habitat participatif au cours des années 2000 et 2010 en France (Devaux, 2015 et 2016). Elle s'intéresse aux processus de traduction qui ont conduit une démarche au départ entièrement portée par des habitants et des militants associatifs à obtenir une écoute de plus en plus volontaire de la part des collectivités publiques et des bailleurs sociaux. Annalisa Iorio complète cet objet d'étude par une comparaison avec le contexte italien (Iorio, 2015), de même que Sabrina Bresson et Lidewij Tummers au niveau européen (Bresson et Tummers, 2014). Marie-Hélène Bacqué et Claire Carriou montrent que la démarche participative dans l'habitat s'insère dans une histoire qui dépasse le seul cadre des habitats participatifs (Bacqué et Carriou, 2011). Ces différentes sources se montrent utiles à la présente étude, quoiqu'elles ne rendent pas compte des manières dont les habitants travaillent la mise en commun de leur habitat une fois les projets immobiliers aboutis, si ce n'est en termes d'intentions.

Un deuxième type de recherches, en partie effectuées par les mêmes auteurs mais aussi par des représentants des structures associatives ou militantes, correspond à des commandes institutionnelles, et s'adresse en première instance aux institutions. Véronique Biau et Marie-Hélène Bacqué cherchent à mesurer l'utilité sociale que peuvent représenter de tels types d'habitats, parmi d'autres habitats « négociés », dans l'optique d'un accompagnement institutionnel (Biau et Bacqué, 2010). Le Réseau HLM pour l'habitat participatif (2016) étudie la pertinence et l'opérationnalité du soutien de tels types d'habitats dans le cadre de sa mission de service public. L'Observatoire international des systèmes alternatifs (2014) et Habitat Participatif Ouest (2015) cherchent à évaluer l'intérêt

et les limites que pourrait représenter le développement de l'habitat participatif s'il était soutenu par les institutions. Relier et le Bureau d'étude Minute Papillon (2011) centrent leur enquête sur les difficultés que rencontrent les groupes d'habitants sur des questions juridiques et financières. De manière plus militante, la Coordon'ation nationale des associations de l'habitat participatif édite un *Livre blanc de l'habitat participatif* (2011) qui fournit l'argumentaire destiné à convaincre les institutions de s'impliquer dans la démarche, et Bruno Parasote (2011) et Éco-Quartier Strasbourg (2010 et 2018) publient des guides pratiques à destination des habitants en projet autant qu'aux institutions partenaires. Thierry Poulichot publie un guide pratique spécialisé sur les questions juridiques (Poulichot, 2018). Ces sources se montrent utiles dans le cadre de la présente étude, avec la même limite que celle des travaux précédemment cités : elles ne donnent que peu d'informations sur le travail effectué dans les habitats une fois les projets immobiliers achevés.

Un troisième regroupement de références publiées à propos des habitats participatifs donne plus de place au travail habitant. Des universitaires centrent leurs recherches sur des situations particulières. Marie-Hélène Bacqué et Stéphanie Vermeersch ont effectué une monographie d'*Habitat Différent* (habitat participatif qui figure dans le corpus de la présente étude), montrant comment cette expérience est typique des manières qu'ont certaines classes sociales moyennes de faire de l'activité habitante une forme de « politique du quotidien » (Bacqué et Vermeersch, 2007). Claire Carriou pose la question de l'appropriation de la propriété collective et de la propriété de soi dans le cadre d'un projet d'habitat participatif mené par une municipalité et un bailleur social à Nanterre (Carriou, 2014). Anne Labit étudie les expériences habitantes des habitats participatifs conçus par et pour des personnes qui veulent « habiter et vieillir en citoyens actifs » (Labit, 2013a ; 2013b ; et 2016). L'association Éco-Habitat Groupé publie une enquête coordonnée par Anne D'Orazio à propos des expériences vécues par les habitats groupés conçus pendant les années 1970, 1980 et 1990 (Éco-Habitat Groupé, 2014). Nicole Roux interroge le rapport au temps dans les habitats participatifs (Roux, 2014). Chacun de ces travaux de recherche donne des pistes empiriques et théoriques directement comparables à cette présente recherche. L'enquête de Marie-Hélène Bacqué et Stéphanie Vermeersch invite à poser la question de savoir si ce profil social type se retrouve dans l'ensemble du corpus de la présente étude. L'enquête de Claire Carriou pose la question de l'appropriation habitante réalisée par le travail de mise en commun de l'habitat, basant l'enquête sur un habitat qui semble à la limite de ceux qui composent le corpus de la présente étude : aucun des habitats observables dans le territoire et la temporalité d'enquête ne relève d'implications aussi importantes et durables de la part des institutions. De la même manière, aucun habitat du corpus ne renvoie centralement à la question des personnes désireuses d'habiter et vieillir ensemble qu'étudie Anne Labit. De tels projets sont en cours sur le territoire,

mais ils ne sont pas encore réalisés au moment de l'écriture du présent ouvrage. Les enquêtes de la sociologue viennent ainsi compléter le corpus de l'enquête, et font écho à plusieurs observations empiriques à propos des habitants les plus âgés du corpus, aussi bien dans les habitats récents que ceux bâtis dans les années 1970 à 1990. Par ailleurs, les enquêtes d'Éco-Habitat Groupé et celle de Nicole Roux permettent de mesurer la récurrence statistique de plusieurs éléments observés dans des habitats du corpus de la présente recherche.

Enfin, plusieurs textes écrits par des journalistes ou des militants présentent des habitats de manière descriptive sans rechercher à conceptualiser le propos, tels le livre d'Yves Connan (2012), de Pascal Greboval (2013), d'Anne Bruneau (2016), et le numéro spécial de la revue *Kaizen* de septembre 2015 (*Kaizen*, 2015). Le livre phare du Mouvement de l'habitat groupé autogéré (MHGA, 1983) comporte des fiches de présentation des habitats groupés des années 1970 et 1980, tout en proposant en plus, avec le livre de Pierre Lefèvre (2014) un témoignage historique du Mouvement dont il porte le nom. Ces documents enrichissent ainsi l'enquête empirique.

UNE ÉTUDE ANCRÉE SUR L'HABITAT PARTICIPATIF DE L'OUEST DE LA FRANCE DES ANNÉES 2010

D'autres écrits pourraient encore être ajoutés à cette bibliographie, en particulier les textes traitant des types d'habitats dits « alternatifs », tels que les coopératives d'habitants, le mouvement des Castors, l'éco-habitat, les habitats légers, les squats, les *Baugruppen* allemands, les *co-housing* anglo-saxons ou scandinaves, etc. Au regard de plusieurs communications effectuées pendant le temps de l'enquête, il semble que de tels travaux de comparaison soient attendus. Pourtant, diverses tentatives d'écriture en ce sens m'auront convaincu de l'intérêt de centrer le propos sur l'expérience des habitats participatifs. En effet, un tel travail de comparaison se révélerait complexe aux plans méthodologique et heuristique, car il faudrait situer chacun de ces types d'habitats dans leurs spécificités, leurs contextes et leurs typologies ; par exemple, les coopératives d'habitants du XIX^e siècle ne sont pas les mêmes que celles d'après-guerre, pour ne rester que dans le contexte français, et encore faut-il différencier les intentions des réalisations effectuées, cela avant de pouvoir les comparer avec les habitats participatifs, eux-mêmes multiples et situés. Ce travail, nécessairement trop court pour être complet, serait toutefois trop long pour réussir à garder le fil de l'étude. Aussi, la démarche se veut résolument ancrée dans l'analyse de l'expérience habitante des habitats participatifs en France, et plus précisément dans l'Ouest de la France, dans les années 2010.

Mentionner l'ancrage territorial de l'enquête dans l'Ouest de la France relève d'une grande importance, tant les projets s'intègrent dans des terroirs déjà existants. En effet, l'habitat participatif se développe principalement dans les

années 2000 dans des contextes territoriaux porteurs de références différentes et partiellement concurrentes au moment d'unifier le réseau associatif et institutionnel : le modèle des coopératives d'habitants dans la région lyonnaise, le modèle de l'autopromotion à Strasbourg, le municipalisme social porté par les collectivités territoriales en région parisienne et dans le Nord, et, à l'Ouest de la France, un tissu associatif particulièrement dense, en particulier dans les champs de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire et du développement durable. Dans ce dernier territoire se retrouvent des références communes aussi bien dans les réseaux associatifs et institutionnels que dans les groupes d'habitants qui constituent le corpus d'enquête, parmi lesquels le mouvement des Castors des années 1950 à 1970, les coopératives agricoles, des mouvements catholiques de gauche (Jeunesses agricoles catholiques, Jeunesses ouvrières chrétiennes, personnalisme communautaire), des mouvements autogestionnaires (le Parti socialiste unifié, le Parti socialiste de tendance rocardienne, la Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes), et des mouvements écologistes (le parti Europe Écologie Les Verts, des représentations politiques écologistes locales, des structures de développement durable).

LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DES PROJETS D'HABITATS PARTICIPATIFS

Le livre s'organise en trois parties. Ce plan ne relève pas de la chronologie des projets, il vise à classer analytiquement des dimensions qui s'entremêlent nécessairement dans le travail mis à l'œuvre dans les habitats participatifs. Celui-ci consiste à faire des habitats des projets immobiliers, des projets politiques et des projets d'habiter. Chacune de ces dimensions est travaillée selon les principes du commun.

La première partie, « le travail du projet immobilier », traite du travail du logement. Il démarre bien avant la construction effective des bâtiments. Il n'est pas exagéré de dire que les habitants sont déjà habités par leur projet et qu'ils l'habitent déjà bien avant qu'il ne soit construit physiquement. Cette partie vise à répondre à plusieurs questions entremêlées. La première est de savoir comment les habitants réalisent le travail de mise en commun du projet immobilier : quelles sont les objectifs affichés, les moyens utilisés, les ressources mobilisées ? La deuxième est de déterminer si ce travail permet de faciliter l'accès au logement pour tous, comme le revendiquent les militants du développement de l'habitat participatif, et s'il facilite l'accès au logement pour les habitants concernés. Répondre à ces questions conduit à s'interroger sur l'utilité sociale recherchée par les habitants dans leur mise en commun du travail du projet immobilier. Dans quelles mesures s'agit-il d'optimiser l'accès au logement, d'obtenir des meilleures conditions de logement, d'améliorer l'appropriation habitante, ou d'en faire un projet politique ?

La deuxième partie, « le travail du politique », vise à déterminer les formes et les effets du travail politique effectué par le biais de la mise en commun de l'habitat dans les habitats participatifs. La dimension politique est comprise ici non pas au sens de la politique publique mais dans un sens à la fois plus large et plus précis, au sens qu'en propose Hannah Arendt, à savoir la discussion délibérée entre égaux en vue d'agir sur le monde (Arendt, 1989 [1972] ; et 1995 [1993]). Premièrement, les habitants constituent des espaces de communication qui permettent de partager un cadre commun d'expérience et de délibération. La constitution de ces espaces de communication a pour effet d'étendre ce que je propose de nommer « le domaine de ce qui se discute » : tout ce qui concerne l'habitat n'est pas discuté entre voisins, mais tout peut l'être potentiellement, amenant à déplacer les frontières habituellement comprises entre le domaine de ce qui ne se discute pas et le domaine de ce qui se discute. Loin de se limiter aux seuls modes formels, ces communications s'organisent sur différents registres de « mise en commun des accords », selon l'expression de Laurent Thévenot (2006), des plus tacites aux plus explicites et formalisés. Deuxièmement, les habitants sont conduits à travailler délibérément leur rapport éthique et pratique à leur milieu habitant sous forme de projets, ce qui requiert la clarification des objectifs et des modes d'évaluation. Ces deux formes de réalisation de l'activité politique contribuent à ce que les habitats participatifs soient des organisations qui amènent les participants à prendre part aux délibérations qui les concernent dans le souci du bien commun.

La troisième partie, « le travail de l'habiter », rend compte des manières dont le travail de la mise en commun de l'habiter s'incarne dans les espaces, dans les temps, dans les subjectivités habitantes aussi bien sur les plans individuels que collectifs, et dans les rapports qu'entretiennent les habitants entre eux. Ces derniers relèvent autant des rapports de voisinage que de cohabitat, ce qui amène à inventer l'expression de « voisins-cohabitants ». Le travail du commun participe au travail de l'habiter, défini en termes de sécurisation ontologique et d'ouverture au monde (Breviglieri, 2002 ; 2006 ; et 2009 ; Paquot, 2007 ; Segaud, 2007). Ce travail constitue une épreuve pour les habitants concernés. Selon les différents contextes sociaux et les temporalités des individus, il est susceptible ou non de renforcer les capacités à habiter, et de générer ce que je propose de nommer du « plus-d'habiter ».

